



**ASSOCIATION NATIONALE DES PUPILLES DE LA NATION
ORPHELINS DE GUERRE OU DU DEVOIR**

Affiliée à la Fédération MAGINOT sous le numéro de groupement 114

Président National : Monsieur André LECOQ – La Tourtonnière – Courménéil – 61310 GOUFFERN en Auge

Tél : 02 33 35 62 31 – Mail : lecoq-andre@orange.fr – Site Internet : www.anpnogd.net

**Association Nationale des Pupilles de la Nation
Des Orphelins de Guerre ou du Devoir**

Membre de la FNAM - Groupe 114

Monsieur André LECOQ

Président de l'ANPNOGD

« La Tourtonnière » Courménéil

61310 – GOUFFERN en AUGE

Tél : 02 33 35 62 31

Mail : lecoq-andre@orange.fr

Assemblée Nationale

M. le Président Bertrand PANCHER

Du groupe Libertés, Indépendants,

Outre-Mer et Territoires

126, rue de l'Université

Le 25 Novembre 2022

Objet : Dossier proposition de loi en faveur des Pupilles de la Nation, Orphelins de Guerre ou du Devoir. (ANPNOGD)

Référence(s) : Décrets 2000 et 2004 – loi 2005 en faveur des Harkis

Pièce(s) jointes : modèle de Proposition de Loi.

Monsieur le Président André LECOQ,

à

Madame, Monsieur Président, Présidente de groupe parlementaire de l'Assemblée Nationale,

Permettez-moi, de prendre quelques instants de votre temps pour vous soumettre à nouveau ce projet de Loi d'octobre 2013, visant à la reconnaissance de l'Etat et à l'instauration de mesures de réparations en faveur des « Orphelins de la Guerre de 1939/1945 Pupilles de la Nation ».

Ce projet de Loi dans son article premier jamais adopté, aurait sans nul doute, s'il avait été voté par la Représentation Nationale, rétabli l'égalité absolue et sans distinctions entre toutes les Pupilles de la Nation tous conflits confondus.

Cet article est sans équivoque, car il dit « **Toute personne reconnue Pupille de la Nation, orpheline mineure pendant la guerre de 39/45, Indochine et Algérie a droit à la reconnaissance de la Nation** », il impose l'égalité pour tous quel que soit le conflit et reconnaît officiellement la souffrance de toutes les Pupilles.

L'ANPNOGD regroupe au sein de ses Délégations Départementales des hommes et des femmes dont un parent a donné sa vie pour que vive la France, a donné sa vie pour une France Libre et Démocratique, une France que nous aimons, une France que vous aimez.

Ainsi Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir mettre à l'ordre du jour d'une prochaine commission dédiée cette même proposition de Loi de 2013 actualisée et qui ira au-delà des Décrets de 2000 et 2004.

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à ces revendications légitimes et dans l'attente vous prie d'agréer, l'expression de mes sentiments respectueux.

André LECOQ
Président National
Chevalier de la Légion d'Honneur